Nations Unies A/76/L.50

Assemblée générale

Distr. limitée
13 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 98 d) de l'ordre du jour
Prévention d'une course aux armements dans l'espace : réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable

Chili : projet de décision*

Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 76/231 du 24 décembre 2021, dans laquelle elle a décidé de constituer, au début de l'année 2022, un groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, note que le groupe de travail à composition non limitée a tenu sa session d'organisation les 7 et 9 février 2022, et décide que le groupe de travail tiendra sa première session de cinq jours du 9 au 13 mai 2022, sa deuxième session de cinq jours du 12 au 16 septembre 2022, sa troisième session de cinq jours du 30 janvier au 3 février 2023 et sa quatrième session de cinq jours du 7 au 11 août 2023, sauf s'il en décide autrement.

* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance plénière, l'examen du point 98 d) de l'ordre du jour.

22-05478 (F) 140422 140422

Merci de recycler